

**Commune de CHAON (Loir-et-Cher)**  
**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 9 AVRIL 2021**

Le neuf avril deux mil vingt-et-un, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM Patrick MORIN, Alain PAVEAU, Thierry PFOHL, Daniel GAUDISSION, Bernard VANNIER, Jean-Denis LEPEU, MMES Christiane BRULAIRE, Marie-Hélène LINARD, M. Paolo DA CUNHA

Etaient absents : Mme Christelle AUPY (pouvoir à A. PAVEAU), Patrick SCIOU (pouvoir à T. PFOHL)

Mme Marie-Hélène LINARD a été désignée comme secrétaire de séance.

Convocation : 2 avril 2021

**Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2021**

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès verbal de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2021.

**Ordre du Jour :**

- Compte de gestion et administratif 2020 du budget principal
- Affectation des résultats pour le budget principal
- Vote des taux d'impositions des 2 taxes locales
- Budget primitif 2021 - principal
- Compte de gestion et compte administratif 2020 du budget assainissement.
- Budget primitif 2021 - budget assainissement
- Rue de la Gaucherie : limitation d'accès
- Questions diverses

Un point a été ajouté à l'ordre du jour :

- Subventions allouées aux associations pour 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

**Comptes de Gestion et Administratif 2020**  
**Budget principal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Monsieur Bernard VANNIER, conseiller a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Patrick MORIN, le Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Bernard VANNIER pour le vote du compte administratif,

Monsieur Bernard VANNIER soumet les comptes administratifs 2020 au vote après avoir précisé qu'ils sont le reflet des comptes de gestion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le compte administratif 2020 et lequel peut se résumer de la façon suivante pour le budget commune :

	Dépenses et recettes prévues	Recettes réalisées	Dépenses réalisées	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
<b>Fonctionnement</b>	<b>361 360.00 €</b>	382 641.58 €	286 800.96 €	95 840.62 €	27 000.00 €	<b>122 840.62 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>142 841.06 €</b>	106 180.82 €	45 658.81 €	60 522.01 €	31 726.21 €	92 248.22 €
<b>TOTAL</b>	<b>504 201.06 €</b>	<b>488 822.40 €</b>	<b>332 459.77 €</b>	<b>156362.63€</b>	<b>58 726.21 €</b>	<b>215 088.84 €</b>

**Résultat de clôture de l'exercice 2020 excédentaire : 215 088.84 €**

- DECLARE que le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur le receveur de Lamotte-Beuvron n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire précise que bien qu'ayant de nombreux travaux effectués et en cours, le budget de la commune est parfaitement maîtrisé et présente un résultat excédentaire conséquent.

### Affectation du résultat 2020 – budget principal

Après avoir entendu le compte administratif 2020 approuvé ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice (*résultat de clôture*),  
Constatant que ce compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : **122 840.62 €**
- Un excédent cumulé d'investissement de : **92 248.22 €**
- Un reste à réaliser en dépenses de : **53 473.26 €**
- Un reste à réaliser en recettes de : **11 825.92 €**

**Décide d'affecter le résultat excédentaire 2020 pour 2021 (215 088.84 €) comme suit :**

- ✓ **A la section d'investissement :**
  - au compte 1068 (recettes) : 71 840.62 €
  - au compte 001 (recettes) : 92 248.22 €
- ✓ **A la section fonctionnement**
  - au compte 002 (recettes) : 51 000.00€

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES DEUX TAXES POUR 2021

Le conseil municipal décide de maintenir ses taux d'imposition.

Toutefois la taxe d'habitation n'étant plus perçue par les communes et pour compenser la suppression de cette taxe, les communes se verront transférer en 2021, le montant corrigé de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le département sur leur territoire.

Pour le vote des taux 2021, la commune doit donc prendre en compte la redescende du taux de foncier bâti du département de Loir-et-Cher, à savoir 24.40 %.

(Taxe Foncière communale sur les Propriétés bâties : 20.91 % et Taxe Foncière départementale sur les Propriétés bâties : 24.40 %)

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide,  
à savoir :

Taxes	Bases d'imposition Prévisionnelle 2021	Taux	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	379 224	45.31%	174 444 €
Taxe foncière (non bâti)	24 428	66.09 %	16 192 €
<b>Produit attendu pour 2021</b>			<b>190 636 €</b>

### Budget primitif 2021 – budget principal

Le total du budget principal pour l'exercice 2021 s'élève à :

- **Dépenses** **630 046.76 €**
- **Recettes** **630 046.76 €**
  - La section d'investissement s'équilibre à la somme de : **235 256.76 €**
  - La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : **394 790.00 €**

### Comptes de Gestion et Administratif 2020 Budget annexe assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Monsieur Bernard VANNIER, conseiller a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Patrick MORIN, le Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Bernard VANNIER pour le vote du compte administratif,

Monsieur soumet les comptes administratifs 2020 au vote après avoir précisé qu'ils sont le reflet des comptes de gestion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la façon suivante pour le budget assainissement :

	Dépenses et recettes prévues	Recettes réalisées	Dépenses réalisées	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	60 116.85 €	35 778.05 €	34 544.75 €	1 233.30 €	27 301.85 €	28 535.15 €
Investissement	64 058.05 €	27 943.61 €	39 655.28 €	-11711.67 €	36 114.44 €	24 402.77 €
<b>TOTAL</b>	<b>124 174.90 €</b>	<b>63 721.66 €</b>	<b>74 200.03</b>	<b>-10 478.37 €</b>	<b>63 416.29 €</b>	<b>52 937.92 €</b>

#### **Résultat de clôture de l'exercice 2020 excédentaire : 52 937.92 €**

- DECLARE que le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur le receveur de Lamotte-Beuvron n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

#### **Affectation du résultat 2020 - Budget annexe assainissement**

Après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget de l'assainissement, approuvé ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice,

Constatant que ce compte administratif présente :

- Un excédent cumulé d'exploitation de : **28 535.15 €**
- Un excédent cumulé d'investissement de : **24 402.77 €**
- Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de : **0.00 €**
- Un reste à réaliser en recettes d'investissement de : **0.00 €**

**Décide** d'affecter le résultat de 2020 pour l'année 2021, à savoir :

- A la section d'investissement (recettes)  
Compte 001 : 24 402.77 €
- A la section d'exploitation (recettes) ligne 002 : 28 535.15 €

#### **Budget Primitif 2021 – budget assainissement**

Le total du budget principal pour l'exercice 2021 s'élève à :

- dépenses : **120 530.35 €**
- recettes : **120 530.35 €**

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : **58 183.27 €**

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : **62 347.08 €**

#### **RUE DE LA GAUCHERIE : LIMITATION D'ACCES**

Le 29 janvier 2021, une délibération a été prise pour limiter l'accès rue de la Gaucherie.

La délibération précisait qu'un panneau d'interdiction aux véhicules de 3.5 tonnes était déjà positionné à l'intersection de la rue de la Gaucherie et de la rue de Pierrefitte.

Or, le panneau actuel est une interdiction de 3 tonnes.

Afin de régulariser la situation, des panneaux d'interdiction pour les véhicules de plus de 3.5 tonnes vont être installés à chaque extrémité de la rue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil :

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un arrêté interdisant la circulation aux véhicules de plus de 3,5 tonnes dans la rue de la Gaucherie
- ACCEPTE la mise en place d'un panneau d'interdiction aux 3.5 tonnes à l'intersection de la rue de la Gaucherie et de la rue de la Malnoue.

### **SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2021**

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention aux associations suivantes :

Groupement de vulgarisation agricole	70.00 €
Les Rouges Gorge de Souvigny	100.00 €
PAIO (Mission Locale)	100.00 €
GRAHS	100.00 €
UCPS	100.00 €
Associations des conciliateurs de justice	100.00 €
Courjumelles	100.00 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Chemins communaux**

Chemin de la Bochetière, la lame niveleuse a été passée afin de remettre le chemin en état. Pour permettre l'écoulement du fossé en amont, une buse a été posée.

#### **Fontaine Saint-Pierre**

La fontaine Saint-Pierre a été rénovée. C'est une idée d'Alain PAVEAU, 1<sup>er</sup> adjoint qui s'y est attelé avec ferveur et enthousiasme. Il a nettoyé les fossés, débroussaillé les abords, apporté de la terre pour niveler le lieu et effectuer quelques travaux de maçonnerie.

La pompe, a quant à elle, été entièrement rénovée par Albert THAUVIN que nous remercions au passage pour son savoir-faire.

D'autres aménagements seront réalisés afin de profiter pleinement de ce lieu paisible et agréable.

#### **Etang des Courbauderies**

L'étang a été vidé, nettoyé. Les abords ainsi que l'île ont été débroussaillés. Environ 40 heures de travail ont été nécessaires. Nous remercions Daniel GAUDISSION, Luc VERRET et Johnny FAUCHEUX pour le travail réalisé.

#### **Kinésithérapeutes**

Deux élèves en kinésithérapie en fin d'étude sont à la recherche d'un local pour s'installer.

#### **Vaccinations covid**

Environ 50 personnes et toutes les personnes à risques qui le souhaitent se sont inscrites en mairie et ont été vaccinées.

Les personnes qui souhaitent un rendez-vous peuvent contacter la mairie.

Séance levée à 19h55  
Affichage le 19/04/2021

Le Maire  
Patrick MORIN

